L'EAU A PARIS AU XVIII^e SIÈCLE

PAR BENOÎT JULLIEN

INTRODUCTION

La fourniture de l'eau à une population urbaine est nécessairement tributaire de l'évolution des techniques. Mais les problèmes qu'elle, pose débordent ce cadre. L'évolution de la démographie, de la concentration urbaine, le passage de l'atelier à la fabrique, mais aussi l'évolution des esprits et des mœurs donnent aux problèmes liés à l'approvisionnement en eau et à l'évacuation des eaux usées une dimension particulière qui, au-delà des conditions de vie, comporte des implications économiques et sociales importantes.

La manière dont le problème a été abordé et traité au XVIII^e siècle en est une illustration. Le cas de Paris, métropole européenne, est particulièrement

significatif.

Mais il demeure que le XVIII° siècle est une période de transition. L'« histoire de l'eau » tout au long du siècle en est une illustration. Des projets plus ou moins ambitieux sont élaborés, mais les réalisations restent très partielles. Et si cette histoire a le plus souvent un caractère que l'on peut considérer comme anecdotique, c'est que le temps n'était pas encore venu pour la réalisation de grands projets d'ensemble qui par leur ampleur donneraient à l'urbanisme une signification nouvelle.

SOURCES

La dispersion des sources sur l'histoire de Paris rend difficile une recherche exhaustive. Pour cette étude, on a dû se limiter aux fonds suivants.

Aux Archives nationales, les fonds issus du Bureau de la ville sont regroupés dans les sous-séries $H^3,\ K,\ Q^1$ et Z^{1H} : ils contiennent essentiellement les délibérations du Bureau de la ville, les devis et les marchés passés pour l'entretien ou la construction des installations. Le rôle de l'administration royale a été étudié à partir du fonds de la direction générale des Bâtiments, qui constitue la majeure partie de la sous-série O^1 des Archives nationales ; ainsi que

de la série Y pour le lieutenant général de police et de la sous-série Z^{1F} pour le Bureau des finances. Au service des cartes et plans, plusieurs documents reproduisant les plans de fontaines et de conduites d'eau ont été utilisés.

A la Bibliothèque nationale, on a consulté avec profit la collection Joly de Fleury, qui regroupe, en outre, une abondante correspondance faite de plaintes ou de projets émanant de particuliers. On a aussi utilisé la collection Delamare et, dans une moindre mesure, la collection Dupré ainsi que le fonds Robert de Cotte, conservé, pour une part au département des Manuscrits et pour une part au Cabinet des estampes.

La Bibliothèque historique de la ville de Paris, la Bibliothèque de l'Institut et la Bibliothèque de l'Arsenal possèdent aussi des collections de documents concernant l'histoire urbaine de Paris qui ont été consultées. Enfin, on a tiré profit, pour certains aspects techniques, des manuscrits conservés à la biblio-

thèque de l'École des ponts et chaussées.

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

L'EAU DANS LA CITÉ

Au début du XVIII^e siècle, l'approvisionnement en eau de Paris est assuré par trois pompes et trois aqueducs. Trente-six fontaines principales assurent la distribution au public. L'eau des puits apporte un supplément indispensable, de même que l'eau puisée par les porteurs d'eau qui circulent dans tous les quartiers de la ville. L'évacuation des eaux usées n'est assurée que par un nombre très restreint d'égouts, dont le grand égout sur la rive droite. Les ruisseaux qui courent au milieu des rues servent de réceptacles aux eaux usées et aux eaux de pluie. Les rues doivent être balayées par les Parisiens et l'enlèvement des boues est assuré par plusieurs entrepreneurs particuliers. Cette situation ne répond plus aux besoins d'une ville de 500 000 habitants. Le problème de l'eau se pose avec acuité.

PREMIÈRE PARTIE

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU : SES CONDITIONS ET SES CONTRAINTES

CHAPITRE PREMIER

LES CONTRAINTES NATURELLES

Le site de Paris exerce une influence sur l'approvisionnement en eau et sur l'évacuation des eaux usées. La présence d'un fleuve au débit important et d'un affluent, la Bièvre, l'existence de nappes souterraines accessibles, ainsi que de sources au nord de la capitale font que Paris dispose de ressources en eau. Mais le relief impose certaines contraintes. Sur la rive droite, la faible pente rend l'écoulement des eaux d'autant plus difficile qu'elle ne les pousse pas uniformément vers la rivière, mais aussi vers les marais du nord qui ceinturent la rive droite. Sur la rive gauche, la pente de la montagne Ste-Geneviève permet un écoulement aisé des eaux, vers la Seine au nord et à l'ouest, vers la Bièvre à l'est. Mais les nappes souterraines sont beaucoup plus difficilement accessibles. De même, les quartiers de la montagne Ste-Geneviève ne peuvent être approvisionnés en eau de rivière, faute de pouvoir élever cette eau à la hauteur requise.

Les conditions climatiques influent sur le service des eaux. Le cycle régulier des saisons apporte certes aux Parisiens une eau plus abondante à certaines époques; mais il n'est pas sans inconvénient dans une ville où rien n'est fait pour canaliser les éventuels débordements d'eau. En d'autres périodes, il entraîne la sécheresse et la baisse du niveau de la Seine, avec toutes les gênes qui s'ensuivent. A ces variations saisonnières, viennent s'ajouter les accidents climatiques: débordements spectaculaires du fleuve, tarissements exceptionnels. Les inondations de 1740 et 1784, ou encore l'envahissement des caves de la rive droite en 1787 et 1788, en sont l'exemple, comme le fut l'assèchement des sources alimentant l'aqueduc d'Arcueil dans le premier tiers du XVIIIe siècle.

CHAPITRE II

LES INSUFFISANCES TECHNIQUES

Dénoncées à la fois dans les rapports des administrations et dans les propositions formulées par les inventeurs, les insuffisances techniques amplifient les effets des conditions naturelles. La vétusté des installations et l'archaïsme de leur conception s'ajoutent au caractère encore sommaire des connaissances théoriques et des techniques. Les insuffisances sont perceptibles dans l'élévation de l'eau et dans son transport jusqu'au point de distribution. Le drainage des eaux de source par un canal apparaît comme un système plus sûr que le recours aux machines élévatoires utilisant la force animale, la force hydraulique et même, à la fin du siècle, la force de la vapeur.

La distribution de l'eau à l'intérieur de la capitale pose, elle aussi, des problèmes, alors même que cette distribution n'atteint que les fontaines, les égouts et un faible nombre de maisons particulières ou de bâtiments officiels. Les fuites, attribuables à la fois aux matériaux utilisés pour les conduites et à la mauvaise conception d'un réseau de distribution établi sans plan d'ensemble, rendent aléatoires le partage des eaux et son accès au public. Enfin, l'écoulement des eaux, soumis aux effets d'une urbanisation ancienne, est rendu encore plus aléatoire par la mauvaise construction des égouts, l'existence de canaux d'évacuation découverts, au cœur même de la ville.

CHAPITRE III

LE RÔLE DE L'ADMINISTRATION ET DES PARTICULIERS

L'administration et les particuliers portent leur part de responsabilité dans les difficultés que suscite le service des eaux. Le détournement de l'eau, qu'il soit légal (dans le cadre des concessions d'eau accordées à des particuliers par la Ville ou par le roi) ou qu'il soit effectué dans l'illégalité (vol de l'eau), diminue les quantités d'eau qui parviennent aux fontaines publiques. Aux négligences dans le nettoiement des rues, à l'habitude du « tout à la rue », s'ajoutent les dégradations des installations et, en particulier, les vols de matériaux, surtout du plomb. L'entretien des installations est, d'autre part, une source de contestations entre les particuliers et l'administration.

Les difficultés nées des conflits de compétence entre les administrations ellesmêmes, aggravent la situation : ainsi en est-il, à la fin du siècle, du conflit provoqué entre la Ville et les représentants du roi, par le mauvais état de l'aqueduc d'Arcueil, comme de celui qu'engendrent la suppression du bureau des Finances et la répartition de ses compétences.

CHAPITRE IV

LES MÉTIERS ET L'USAGE DE L'EAU

De nombreux métiers ont besoin de l'eau à des fins diverses. Mais les habitudes ancrées depuis des siècles en ont rendu l'exercice très contraignant, aussi bien pour l'approvisionnement en eau que pour son évacuation. L'eau que rejettent les teinturiers, amidonniers et blanchisseurs ou les bouchers et tripiers est respectivement polluée par les diverses manipulations des premiers et par le sang et les entrailles des animaux abattus par les seconds. Le lavage des tripes dans la rivière, en plein cœur de Paris, constitue un risque de contamination. Même des corps de métiers réputés non salissants, tels les mariniers ou les meuniers porteurs affectent aussi l'approvisionnement en eau. Leurs habitudes et leurs méthodes mettent en danger les pompes élévatoires installées sur la Seine.

Les habitudes des hommes chargés de distribuer l'eau et de nettoyer les rues aggravent encore les difficultés. Les porteurs d'eau puisent une eau souvent douteuse et encombrent les fontaines. Les décrotteurs qui vivent de la saleté des rues s'emploient à accroître celle-ci puisqu'ils en bénéficient. Les entrepreneurs de nettoiement et les vidangeurs, enfin, en négligeant la réglementation, n'hésitent pas à engorger les égouts et à salir les points d'eau.

Face à ces contraintes, les administrations qui ont en charge la gestion de la ville et le service de l'eau apparaissent souvent comme impuissantes, d'autant plus que des conflits de compétence naissent entre elles. Les eaux qui arrivent dans Paris ne sont pas soumises au même statut juridique et ne sont pas placées sous le contrôle de la même administration. Un partage s'effectue entre les eaux du roi et les eaux de la ville ; il est inévitablement source de contestation et souvent de retard dans les décisions.

DEUXIÈME PARTIE LA GESTION DE L'EAU

CHAPITRE PREMIER

LES EAUX DU ROI

L'administration des bâtiments du roi est chargée d'entretenir l'aqueduc de Rungis et les conduites qui distribuent cette eau dans les maisons royales et chez les particuliers qui jouissent d'une concession royale. Au XVIIIe siècle, l'intendant des eaux du roi, charge à laquelle se succèdent plusieurs membres de la famille des Francine, est chargé de veiller sur ces installations. Il dispose d'un personnel peu nombreux de fontainiers et de concierges. L'entretien de ces installations est coûteux, les réparations et les reconstructions le sont encore plus, et souvent pour des résultats décevants, car l'eau manque fréquemment dans les maisons royales. L'institution connaît d'ailleurs une décadence parallèle au vieillissement de l'aqueduc.

Les Bâtiments du roi entretiennent aussi la pompe hydraulique du Pont-Neuf et son annexe, le château d'eau du Palais Royal. Un gouverneur, secondé par un personnel technique, est chargé de veiller à la bonne marche de la machine, au respect des règlements par les particuliers; tâche difficile, qui occupe une large part de la correspondance que l'un de ces gouverneurs entre-

tient pendant plus de quarante ans avec le directeur général.

CHAPITRE II

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL DE POLICE

Un représentant direct du roi est, lui aussi, amené à intervenir dans le service de l'eau : le lieutenant général de police. Ses attributions comprennent l'entretien des rues, l'enlèvement des boues et la surveillance des porteurs d'eau. Il est conduit à intervenir, non sans heurts parfois avec les autorités municipales, dans des conflits de compétences. Le lieutenant général de police fait appel pour faire exécuter le nettoiement des rues à des entrepreneurs particuliers. Les boues enlevées sont conduites dans des voiries situées aux limites de la ville. Ces entrepreneurs sont la plupart du temps des maraîchers, pour qui les boues représentent un engrais très utile. Le poids de ce nettoiement, très lourd, fait

l'objet d'une taxe perçue sur tous les habitants, selon des modalités qui ont varié au cours du siècle. En 1704, le roi contraint les habitants de Paris à racheter à titre définitif la taxe perçue annuellement : en échange il prend à sa charge le coût du nettoiement des rues. Mais face à l'accroissement des dépenses, le roi se voit contraint de rétablir la taxe annuelle en 1743. En fait, la taxe ne sera pas perçue et on en reviendra en 1755 au système du rachat.

CHAPITRE III

LA GESTION MUNICIPALE

Le bureau de la ville, qui a en charge l'administration municipale, a, lui aussi, des compétences techniques, administratives et financières sur les services des eaux. La ville contrôle les sources du nord, de Belleville, du Pré Saint-Gervais, les fontaines et les conduites qui les relient, ainsi que les deux pompes du pont Notre-Dame. Le bureau décide des travaux nécessaires et en son sein deux hommes jouent un rôle essentiel, le procureur du roi et de la ville et l'échevin chargé de rapporter sur les affaires concernant les égouts et les fontaines. Ils sont assistés par le maître général des bâtiments de la ville. La ville emploie par ailleurs un personnel d'entretien des égouts et des fontaines, mais fait appel aussi bien pour les travaux d'entretien que pour les constructions nouvelles à des entrepreneurs privés qui passent un marché avec elle.

La gestion du service de l'eau est coûteuse pour la ville dont les ressources demeurent faibles, ce qui l'oblige à recourir à des méthodes de financement parallèles, comme le financement par les particuliers qui y ont intérêt, qu'il s'agisse de travaux de construction ou de travaux d'entretien. Ainsi la ville autorise-t-elle plusieurs particuliers à installer sur les embouchures d'égout des valvules destinées à empêcher la propagation des émanations nuisibles. De même, l'arrosement de la place Louis XV et des rues avoisinantes est-il pris en charge

par les riverains.

Le bureau de la ville effectue chaque année une visite des installations.

CHAPITRE IV

LES AUTORITES DE TUTELLE

Des interventions plus épisodiques sont le fait des autorités de tutelle dont il est, au demeurant, difficile d'apprécier l'intérêt réel qu'elles portent à ces problèmes. Le « ministre de Paris », le contrôleur général des finances, le Conseil d'État du roi s'occupent à leur niveau de compétence du service des eaux. Les procédures relatives à des travaux projetés par le bureau de la ville donnent lieu à des arrêts du Conseil et à des lettres patentes.

Le Parlement enregistre ces lettres patentes et reçoit en appel les plaintes formulées par les particuliers à l'occasion des conflits concernant les eaux. Par l'intermédiaire du Conseil de Police, il exerce aussi une tutelle administrative. Le Bureau des finances dispose également de compétences, au demeurant, mal définies. Si au XVIIe siècle, il intervient à différentes reprises pour la construction d'égouts, son rôle au siècle suivant paraît moins important ; il se cantonne,

en fait, aux égouts situés aux limites extrêmes de la ville, tel l'égout de Chaillot (1779).

Enfin, les autorités scientifiques fournissent des avis qui souvent sont déterminants pour la suite des projets concernant le service de l'eau et l'hygiène publique.

TROISIÈME PARTIE PROJETS ET RÉALISATIONS

CHAPITRE PREMIER

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

L'approvisionnement en eau fait l'objet de nombreux projets pour accroître les quantités d'eau disponibles. Ces projets font appel à des solutions techniques diverses, mais souvent difficiles à mettre en œuvre. S'opposent, en effet, aux tenants des techniques « vitruviennes », reposant sur le détournement passif de l'eau par un aqueduc, les inventeurs de nouveaux procédés de pompes élévatoires. A partir de 1725, plusieurs particuliers, à l'exemple du marquis de Bully, proposent d'adapter au système élévatoire la pompe à feu mise au point en 1712 par l'anglais Newcomen. Cependant, les autorités restent surtout sensibles à la dérivation d'un cours d'eau, telle que la dérivation de l'Yvette proposée en 1762 par l'ingénieur Deparcieux. Seul ce projet pourrait enfin libérer la ville de la pénurie d'eau. Mais, faute de moyens financiers, le projet doit être abandonné : il est repris en 1781 par l'ingénieur Defer, sans plus de succès. Toutefois à la même époque, le sieur Bruslé préconise le détournement de la Beuvronne qui sera mené à bien sous le Premier Empire, lors de la construction du canal de l'Ourcq.

Quelques réalisations apportent cependant des améliorations. Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, plusieurs compagnies se créent avec pour objet d'élever, de purifier et de vendre l'eau de Seine en utilisant les services de nombreux porteurs d'eau. La plus connue de ces compagnies est installée à la pointe orientale de l'île Saint-Louis; elle utilise pour transporter son eau des tombereaux marqués à son nom pour éviter la concurrence déloyale. De leur côté, les frères Perrier installent des pompes à feu en 1781 au pied de la colline de Chaillot et, en 1783, au pied du « Gros caillou » sur la rive gauche. Ils se proposent de parvenir à alimenter l'ensemble des maisons de la capitale grâce à un réseau complet de tuyaux. Les autorités se contentent, quant à elles, de construire de nouvelles fontaines et de réparer les pompes du Pont-Neuf et du pont Notre-Dame, ainsi que les aqueducs. Mais ces réparations ne peuvent suppléer aux carences de plus en plus nettes de ces installations anciennes. Reconstruites entre 1700 et 1715, les pompes demeurent d'un rendement médiocre et irrégulier.

En ce qui concerne les aqueducs, le défaut d'entretien se fait encore davantage sentir, notamment pour l'aqueduc d'Arcueil. A partir des années 1770, la correspondance entre l'intendant des eaux et le directeur général des bâtiments du roi insiste sur l'interruption de plus en plus fréquente de l'arrivée des eaux, en raison d'effondrements dus à l'existence des carrières de pierre. En 1778, une commission est créée pour veiller au rétablissement des installations et l'intendant des eaux est écarté au profit du sieur Guillaumot, intendant des bâtiments du roi. De gros travaux sont alors entrepris pour soutenir l'édifice et des fouilles sont effectuées à Rungis pour détecter des sources supplémentaires, ce qui permet à l'aqueduc de retrouver à la veille de la Révolution un débit suffisant.

CHAPITRE II

LES ÉGOUTS ET LE NETTOIEMENT DES RUES

Le bureau de la ville fait construire de nouveaux égouts et répare les anciens en leur donnant une assise de maçonnerie. L'ouvrage essentiel demeure la reconstruction du grand égout de la rive droite. Son voûtement réalisé petit à petit dans la seconde moitié du siècle permet aux maisons de le franchir et aux faubourgs de s'étendre sans entraîner de gêne pour les habitants.

En outre, la Ville reçoit divers projets pour améliorer la propreté de la cité. Des particuliers proposent de créer des compagnies de balayage. D'autres présentent des projets visant à éloigner du centre urbain les métiers salissants. Quelques tentatives sont ainsi faites pour placer les cuiseurs de tripes sur l'île des Cygnes, en aval de la capitale.

Quant aux voiries, l'extension de la ville contraint les autorités à les éloigner une première fois, au milieu du XVIII^e siècle. Leur nombre est accru; et une spécialisation s'opère entre les voiries destinées aux boues et les voiries où les vidangeurs viennent vider leurs tonneaux. Mais la décision, prise en 1777, de faire payer aux maraîchers une taxe sur chaque charrette de boue enlevée des voiries suscite de violentes réactions de leur part et un refus de continuer à vider les voiries, qui sont alors menacées d'engorgement.

CHAPITRE III

LE BILAN

Les progrès réalisés dans le domaine de l'approvisionnement des eaux apparaissent limités : certes, le nombre de fontaines a sensiblement augmenté, mais la quantité d'eau, elle, n'a guère bougé, alors que la population, elle, a cru d'au moins 100 000 habitants et que les besoins, eux aussi, se sont accrus. Les bains publics se multiplient. L'usage de la baignoire ainsi que des « privés » à l'anglaise chez les particuliers touche des couches nouvelles de la population. On devient plus exigeant sur la quantité d'eau disponible et sur sa qualité. Les eaux usées doivent être évacuées et les moyens mis en œuvre ici encore restent insuffisants. Le service des eaux reste inadapté aux besoins nouveaux.

CONCLUSION

En dépit d'efforts réels sur le plan technique, financier et administratif, le Paris du XVIIIe siècle continue à connaître la même situation que dans le passé: pénurie d'eau et mauvaise évacuation des eaux usées. Si les insuffisances sont dénoncées avec plus d'insistance qu'auparavant, les véritables améliorations n'apparaîtront qu'au siècle suivant et pendant longtemps encore on utilisera les installations construites au cours de la période de transition que représente le XVIIIe siècle.

PIČES JUSTIFICATIVES

Devis et marchés passés par la Ville et par le roi pour la construction des fontaines et l'entretien des rues et des égouts.

ANNEXES

Estampes représentant les pompes du Pont-Neuf et du pont Notre-Dame.

— Plans dressés par l'architecte de la Ville pour la construction d'égouts et de fontaines. — Cartes du réseau des fontaines, des conduites d'eau et des égouts.

ALBUM DE PLANCHES

Photographies de plans.

